

# Le filet du pêcheur

Bulletin trimestriel de liaison



L'Eden-Théâtre

*Les Amis de La Seyne  
Ancienne et Moderne*

N° 128 – septembre 2013  
Prix : 3 €  
C.P.P.A.P. N° 0413G88902  
I.S.S.N. N° 0758 1564

Siège Social :  
Le Charles Gounod – Bât.2  
Rue Georges Bizet  
83500 LA SEYNE-SUR-MER  
☎ / fax : 04 94 94 74 13  
[lefiletdupecheur.asam@gmail.com](mailto:lefiletdupecheur.asam@gmail.com)



**Le Filet du Pêcheur**  
N° 128  
3<sup>e</sup> trimestre 2013

## LES AMIS DE LA SEYNE ANCIENNE ET MODERNE

**Présidente** : Mme Jacqueline PADOVANI

**Directeur de la Publication** : M. Bernard ARGIOLAS

**Réalisation** : Mme Marie-Claude ARGIOLAS, M. Bernard ARGIOLAS et Mme Germaine LE BAS

**Photographies** : Collections privées, *Internet* libre de droits.

**Illustrations et mise en page** : Mme Germaine LE BAS

**Adresse e-mail** : [lefiletdupecheur.asam@gmail.com](mailto:lefiletdupecheur.asam@gmail.com)

### LE MOT DE LA PRESIDENTE

Chers membres et amis.

Nous espérons que vous avez passé un bon été et nous vous souhaitons une agréable lecture de ce 128<sup>e</sup> bulletin de liaison.

Premier événement, notre participation active à la 30<sup>e</sup> édition des Journées européennes du Patrimoine, avec entre autres, la rencontre-débat de notre Vice-Président, M. Jean-Claude AUTRAN. Quant à notre première conférence par M. Guy SCIARRONE, elle s'est tenue en présence de Mme l'Adjointe déléguée à la Culture et au Patrimoine et de Mme la Directrice de la Maison du Patrimoine. Nous les remercions.

Nous vous rappelons que, lors de nos conférences, vous pourrez vous procurer notre ouvrage "*Contribution à l'histoire de La Seyne-sur-Mer...aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*" au prix de 19 €.

Durant cette session 2013-2014, nous souhaitons vous faire partager des heures aussi agréables qu'intéressantes en veillant à atteindre nos objectifs tout en resserrant les liens entre les anciens et les jeunes et en essayant de sauvegarder le patrimoine culturel seynois.

Un grand merci à tous ceux qui contribuent à la bonne marche de notre Société.

### LA SEYNE-SUR-MER PENDANT LA GUERRE 1914-1918

Nous vous rappelons que notre Société organisera à l'occasion du centenaire de la première guerre mondiale, une journée de conférences, le 13 septembre 2014, sur le thème "La Seyne-sur-Mer, pendant la guerre 1914-1918".

Nous recherchons tous documents concernant cette période. Contacts : Jacqueline PADOVANI : 04 94 94 74 13 ; Bernard ARGIOLAS : 04 94 94 18 91 ; Jean-Claude AUTRAN : [jcautran@orange.fr](mailto:jcautran@orange.fr)

### Sommaire

Photo : <i>L'Eden-Théâtre</i>		1 Couv.
Le mot de la Présidente		2 Couv.
Le Carnet, un erratum et le Bulletin d'adhésion		3 Couv.
Les anciennes salles de spectacle de La Seyne-sur-Mer		4 Couv.
Conférence du 8 avril 2013 : " <i>Les forçats du bagne de Toulon</i> "	M. Bernard CROS	1
Conférence du 11 septembre 2013: " <i>Les anciennes salles de spectacle de La Seyne-sur-Mer</i> "	MM. Jean-Claude AUTRAN et Marc QUIVIGER	6
Conférence du 16 septembre 2013 : " <i>Présentation du Nautilite et exploration du Titanic par le Robin et Le Nautilite</i> "	M. Guy SCIARRONE	12
Courrier des lecteurs	M. Jean-Claude AUTRAN	18
Le Coin des Gourmets	Mme Magdeleine BLANC	19
Détente	M. André BLANC	20

Toutes les photos de ce numéro proviennent de collections privées et d'*Internet* libre de droits.

Conférence du 8 avril 2013

## " QUATRE MURS, VUE SUR MER LES LOCAUX DU BAGNE DE TOULON "

M. Bernard CROS



Lorsque les galères sont réunies à la marine en septembre 1748, les galériens sont explicitement destinés à servir de main-d'œuvre dans les arsenaux de la marine. Les 4000 forçats présents à Marseille doivent être répartis entre Brest (1500 hommes), Rochefort (500 hommes) et Toulon (2000 hommes). Cet afflux d'hommes à loger dans les arsenaux pose immédiatement la question de leur hébergement. A Brest, les rigueurs climatiques imposent la construction d'un bagne, monumental. De même, les forçats de Rochefort seront logés dans des édifices "en dur". Pour le cas de Toulon, l'intendant de la marine

est invité à examiner les modalités de construction d'un bagne à terre, étant entendu que, dans l'immédiat les condamnés seront logés à bord des galères, *"le climat de ce port étant le même que celui de Marseille"*. Par contre, la première nécessité est d'établir un hôpital propre aux forçats. Leur transfert depuis Marseille demeure conditionné par cet aménagement.

Dès que l'ingénieur VERGUIN en a établi le projet, l'intendant DE VILLEBLANCHE fait transformer en hôpital les anciens magasins de désarmement des vaisseaux situés entre le parc d'artillerie et le bastion du Las. De fait, ces locaux ont déjà abrité le premier bagne de Toulon. En effet, après la peste de 1720 les ravages qui ont touché les rangs de la population active ont conduit à affecter temporairement 300 galériens dans l'arsenal, logés à bord de la galère *L'Eclatante*. En 1723, un renfort d'une centaine de galériens est fourni par Marseille. Ils sont alors logés dans un bagne aménagé dans les magasins de désarmement des vaisseaux contigus au parc d'artillerie, ceux-là mêmes qui seront transformés en locaux sanitaires en 1748-1749. Ces bâtiments ont été construits entre 1684 et 1693. Une fois transformés en hôpital, les locaux comptent seize salles de seize lits chacune à l'étage. Les locaux correspondant du rez-de-chaussée abritent quelques salles pour les convalescents et les locaux de service du bagne, dirigé par un commissaire de la marine.

La construction d'un bagne à terre, envisagée à la Ponche Rimade, à l'est de la darse vieille, n'est pas à l'ordre du jour et ne le sera de longtemps. L'intendant fait donc le choix d'une flûte désarmée pour loger les condamnés, *La Seine*, de 100 tonneaux et lancée à Rochefort en 1720. Amarrée dans la darse vieille près du bureau de la santé, elle sera bientôt rejointe par deux galères venues de Marseille, *La Ferme* et *L'Eclatante*. Le transfert des galères et de leur chiourme depuis Marseille se fait progressivement dans le courant de 1749. A la fin de 1749, 1700 forçats sont à Toulon, ainsi que huit galères<sup>1</sup>, toutes amarrées au quai de la darse vieille. La plupart sont démantées et servent de bagnes flottants. En général deux d'entre elles sont conservées prêtes à naviguer, car l'ordonnance de 1748 stipule que *"veut Sa Majesté que chaque année, si les circonstances le permettent, il soit armé quelques galères ... afin d'entretenir dans ce service les anciennes chiourmes et d'y former les nouvelles"*. Le quai du port prend des allures "marseillaises", avec les poupes des galères qui dominent le quai, où les forçats sont autorisés à tenir boutique pour vendre leur pacotille aux passants et autres curieux en mal de sensations. Et les forçats continuent à éprouver l'inconfort du couchage sur les bancs de nage, auxquels ils sont ferrés chaque soir. Les officiers de marine y voient un effet bénéfique sur les anciens galériens qui y respirent *"un air plus pur que dans une salle de force"* et sur les nouvelles "recrues" qui *"apprennent à entendre le sifflet"*.

La rigueur des conditions de vie au bagne remplit rapidement les 256 lits de l'hôpital. L'été 1753 voit atteint un pic de 540 malades. Pour désengorger l'établissement, les deux galères *La Fortune* et *L'Héroïne* sont amarrées à proximité immédiate pour servir comme *"entrepôt pour les forçats"*.

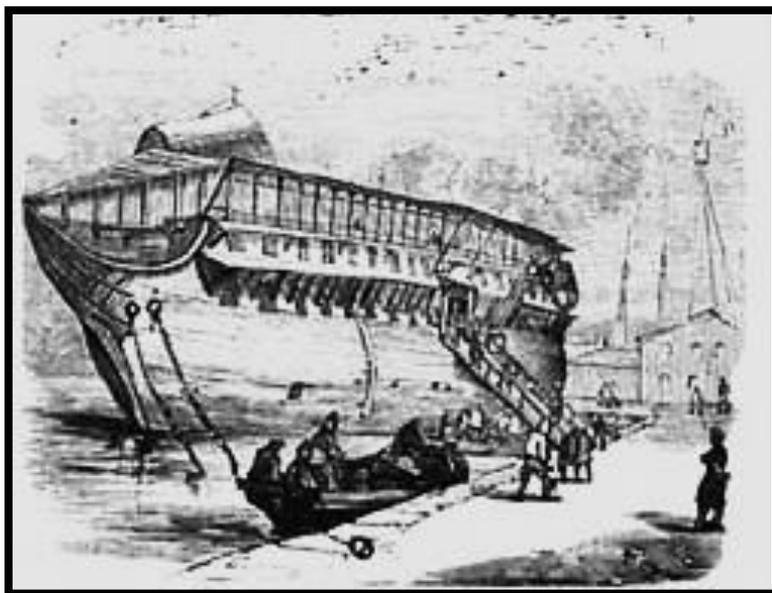
<sup>1</sup> *La Ferme, L'Eclatante, La Brave, L'Ambitieuse, La Fortune, L'Héroïne, La Reine, La Dauphine.*

Durant la décennie 1752-1762, la population des forçats se stabilise autour de 2400 à 2500 hommes, tous logés à bord. Moins d'une dizaine d'entre eux s'évadent chaque année<sup>1</sup>. La moitié tente la belle depuis le bord.

Tout bâtiment qui navigue s'use ; une galère à quai vieillit tout autant, sinon davantage. Les bagnes flottants subissent donc périodiquement des radoubs, que la marine finance souvent à regret car ces navires ne sont pas prioritaires à côté des vaisseaux de guerre. En 1777, *La Reine* est fatiguée au point de faire eau en s'enfonçant de 13 pouces<sup>2</sup> en 24 heures. Les experts chargés de l'examiner sont formels ; le radoub de la vieille galère n'est plus envisageable. Ses "passagers" étant au nombre de 369, la question d'un bagne à terre est à nouveau posée, avec une acuité certaine. L'ingénieur PAUL, adjoint de VERGUIN, étudie la transformation en bagne d'un ensemble de magasins de désarmement des vaisseaux. Il retient les magasins situés dans l'angle sud-est de la darse neuve. Ceux-ci ne seront en effet plus nécessaires au service de la flotte, car le bassin de radoub en cours de construction à proximité en rendrait la desserte moins pratique. Soumis au ministre Sartine fin juillet, le devis de 42 000 livres est approuvé un mois plus tard. Les travaux débutent dès les premiers jours de septembre. *La Reine* risquant de "couler bas au moment où on ne s'y attend pas", l'intendant transfère ses forçats à bord de *L'Ambitieuse*, rapatriée de Marseille dans l'urgence.

Pour une raison non encore identifiée, les travaux d'aménagement du bagne à terre s'étalent sur près de cinq années. Cette période met à rude épreuve les capacités d'organiseurs des intendants PREVOST DE LA CROIX puis MALOUE. Les contraintes de gestion de l'arsenal se trouvent en effet accentuées par deux événements successifs. La vente de l'arsenal de Marseille, qui oblige à transférer à Toulon les 500 forçats qui y travaillaient encore, puis la fin des campagnes de la guerre d'indépendance américaine, qui voient revenir à Toulon des forces navales importantes, dont le désarmement mobilisera largement les capacités disponibles dans le port.

A l'été 1781, les salles aménagées à terre ne permettent d'accueillir que 330 hommes. Jonglant avec les galères flottant encore à Toulon et à Marseille, accélérant les radoubs de celles qui peuvent le supporter, l'intendant arrive à conserver à flot cinq galères, amarrées face à l'hôpital du bagne. Ce bâtiment est lui-même dans un état insuffisant, qui émeut l'intendant au plus haut point : *"ce local n'a pu que très difficilement et très improprement être approprié à cet objet ... il est d'ailleurs très malsain, et surtout pour les scorbutiques, 1° par la vapeur de l'eau de mer qui baigne les quais, 2° par celle qu'exhalent les immondices de la chiourme et 3° par la suentation [sic] des voûtes du rempart de la place auquel il est adossé. ... Je crois, Mgr, qu'outre les motifs si intéressants de l'humanité, un motif très essentiel au service de ce port demanderait la translation de cet hôpital"*.



En juin 1782, 1222 forçats quittent leurs galères pour "étrenner" les salles établies à terre. Les anciens magasins de désarmement mis à leur disposition ont vu leur comble "à impériale" transformé en véritable étage, avec toiture à deux pentes. Chaque salle du bagne est une pièce large de 9 mètres et de longueur variant entre 10 et 20 mètres. Les installations sont rustiques et spartiates. Les lits de camp, ou "tollards"<sup>3</sup>, sont des lits de charpente offrant 50 cm de couchage à chaque homme. Les façades côté rade sont aveugles, pour des raisons de sécurité face au risque d'évasion. Côté darse, des fenêtres espacées dispensent un peu de lumière.

<sup>1</sup> Avec des pics de 20 en 1757 et 19 en 1759 (1 seul repris).

<sup>2</sup> 35 cm.

<sup>3</sup> A bord des galères, le terme "tollard" désigne un espace de la cale destiné au couchage des malades et des blessés.

La promiscuité demeure de règle ; en dehors des tollards, chaque homme dispose de moins de 1 m<sup>2</sup>. On ajoutera que la structure des bâtiments, de simple maçonnerie, transforment les lieux en étuve l'été et en glacière l'hiver. Quant au voisinage immédiat de la mer, qui entoure les bâtiments, il maintient en permanence un certain degré d'humidité. Pour faire bonne mesure, les salles à terre reçoivent des noms de baptême qui se substituent à ceux des galères remplacées : St-Cyprien, St-Etienne, St-Barthélémy et St-Sébastien pour *L'Ambitieuse, La Dauphine, La Hardie et La Ferme*.

Disposant désormais d'un "volant" de galères à flot, l'intendant en profite pour transférer les forçats malades sur trois galères, afin de refaire la toiture de l'hôpital du bagne. Une fois ces travaux terminés, le bâtiment est utilisé ... comme magasin pour désarmer les vaisseaux de retour d'Amérique. Aussi l'intendant fait-il transformer en hôpital provisoire deux salles du nouveau bagne à terre. D'où il s'ensuit que les forçats logés dans ces locaux ... retournent à bord de galères ! En 1783, Toulon compte environ 2000 forçats. Huit cents d'entre eux sont logés à terre, les 1200 autres vivent toujours à bord de galères. Désormais celles-ci sont amarrées à proximité immédiate du bagne, dont l'ensemble des installations sont maintenant concentrées dans l'angle sud-est de la darse neuve. Complètement entouré d'eau, ce secteur de l'arsenal prend pour nom évocateur : "*île du bagne*".

Les péripéties auxquelles mène l'absence de bagne à terre suffisant incitent l'intendant MALOUEY à trouver une solution durable au problème. En mars 1783 l'ingénieur VERRIER établit à sa demande un projet de bagne pour héberger 400 hommes. Il prévoit d'implanter le nouveau bagne sur le môle de séparation des deux darses, dans le prolongement de salles existantes. Pourvu d'un étage, l'édifice est conçu comme une aile encadrée de deux pavillons d'extrémité et ca-

il se prolonge par un bâtiment analogue, destiné à la nécessité qu'il y a de loger durablement les forçats à terre, le projet est approuvé en août 1785 et mis à exécution peu après. C'est en fait le début d'une sorte de "feuilleton" qui durera huit ans. Durant les travaux, le directeur de l'arsenal intrigue afin d'affecter les deux bâtiments au stockage des câbles. Obtenant gain de cause, il fait réunir les deux bâtiments en un seul dutés budgétaires que rencontre la construction sur son propre terrain) ; sement la "partie adverse" finit par l'attente d'un hypothétique magasin d'un navire de commerce en provenance de Coromandel précipite est confié temporairement à la début de 1793. Quelques années s'étendent dans une portion de ce que l'hôpital occupe quelques



Obtenant gain de cause, il fait réunir les deux bâtiments en un seul dutés budgétaires que rencontre la construction sur son propre terrain) ; sement la "partie adverse" finit par l'attente d'un hypothétique magasin d'un navire de commerce en provenance de Coromandel précipite est confié temporairement à la début de 1793. Quelques années s'étendent dans une portion de ce que l'hôpital occupe quelques

C'est sous la Restauration que le bagne atteindra une situation stable qui, à défaut d'offrir à tous les forçats des conditions de logement idéales, permettra au moins d'organiser plus rationnellement leur environnement à terre. En 1815, sur proposition de l'amiral BURGUES DE MISSIESSY, le ministre de la marine DUBOUCHAGE décide de rendre le magasin aux câbles à sa destination initiale de bagne. De fait, la totalité du bâtiment lui est affectée. L'étage, le pavillon sud et une partie du pavillon nord sont voués à l'hôpital du bagne. Le rez-de-chaussée de l'aile centrale est transformé pour l'essentiel en caserne des gardes-chiourme.

Quelques années plus tard, le bagne s'étend sur le môle reliant le bagne à la "Chaîne vieille"<sup>1</sup>. Une caserne pour les gardes y avait été commencée en 1816, avant d'être abandonnée. Le bâtiment commencé en 1821 doit être démoli en 1825 car sa structure trop lourde provoque des tassements et de déformations. Un bâtiment plus léger le remplace ultérieurement. Il servira de dépendance du bagne, accueillant les invalides, les incurables, les tailleurs, les cordonniers et le magasin aux vivres du bagne.

Depuis la création des locaux à terre, les forçats couchent sur des tollards en bois disposés selon un axe perpendiculaire aux façades des bâtiments. Entre 1822 et 1825, ces lits de camp sont reconstruits en maçonnerie, dans l'axe longitudinal des salles. Le sentiment de promiscuité devait être encore plus intense pour les condamnés entassés au sens propre comme des sardines. Cela au nom d'une optimisation de l'espace...

Déjà engoncé le long des môles de la darse neuve, le bagne voit son environnement se réduire notablement dans les années 1830 – 1840. Deux bassins de radoub sont alors construits à côté du bassin Groignard. Un monumental atelier, haut de vingt mètres, est ensuite construit entre la tête des bassins et le bagne. Celui-ci en est séparé par un mur d'enceinte qui délimite une ruelle sinistre, large de six mètres.



Une proportion significative des forçats est toujours logée sur des pontons. Les vieilles galères ont été réformées les unes après les autres et remplacées par des vaisseaux et frégates désarmés. L'usage s'étant maintenu de les désigner par leur nom de service, le ministre MOLÉ décide en 1818 qu'ils seront simplement désignés à l'avenir par un numéro. Plus qu'une mesure administrative, il y a là l'expression d'un véritable symbole. Dans la marine le nom des vaisseaux est porteur de traditions et de valeurs.

Attribuer ce nom à une geôle flottante est mal perçue<sup>2</sup>. Néanmoins, on conti-

nuera d'employer dans les correspondances le numéro du bagne flottant et la mention entre parenthèses de son ancien nom<sup>3</sup>.

Les bagnes flottants sont amarrés à proximité immédiate du bagne, soit en darse neuve, soit en darse vieille. Lorsque les forçats sont affectés en nombre à des chantiers extérieurs (Mourillon, Castignean, Saint-Mandrier), un bagne flottant est mouillé à proximité du chantier pour limiter les pertes de temps en déplacements. Les conditions de vie y sont déplorables. Les hommes couchent à même le pont ; l'ingénieur RAUCOURT, de la direction des Travaux maritimes, résume ces conditions dans le préambule d'un projet de bagne à terre pour tous les condamnés : *"Les hommes y sont entassés dans les batteries et l'entrepont. Ils sont couchés sur les bordages mêmes, placés sur quatre rangs ils respirent un air infecté qui ne peut assez renouveler par la petite quantité qui s'introduit par les grilles des sabords. Ces hommes enfermés dans les entreponts sont presque constamment privés de la lumière"*. En 1831, 1290 hommes sont logés dans le bagne à terre, tandis que 1550 de leurs compagnons vivent à bord de trois pontons<sup>4</sup>. Après l'épidémie de typhus de l'hiver 1829, on améliore la circulation de l'air dans les bagnes flottants et plus aucun homme n'est logé dans les faux-ponts. Tout comme les galères, les vaisseaux désarmés finissent par vieillir. En 1817, le *Robert*, ex-vaisseau de 64 canons, se met à sombrer tandis que 480 forçats sont à son bord. Le ponton coule, non sans que les hommes aient quitté le bord à temps. A l'été 1824, le bagne flottant n° 4 stationné à Saint-Mandrier doit être évacué car il s'enfonce dans l'eau. Les condamnés sont alors logés à terre, près de leur chantier.

<sup>1</sup> La Chaîne vieille désigne la passe d'entrée à la darse vieille.

<sup>2</sup> De nos jours, un bâtiment de guerre condamné ne porte plus son nom de service, mais un simple numéro de coque qui sert à le désigner (Q xyz).

<sup>3</sup> Une vingtaine de vaisseaux et frégates seront convertis en bagnes flottants. Le *Hasard* et le *Robert* figurent parmi les premiers. Le *Marengo* et le *Trident* furent probablement les derniers entre 1858 et 1873.

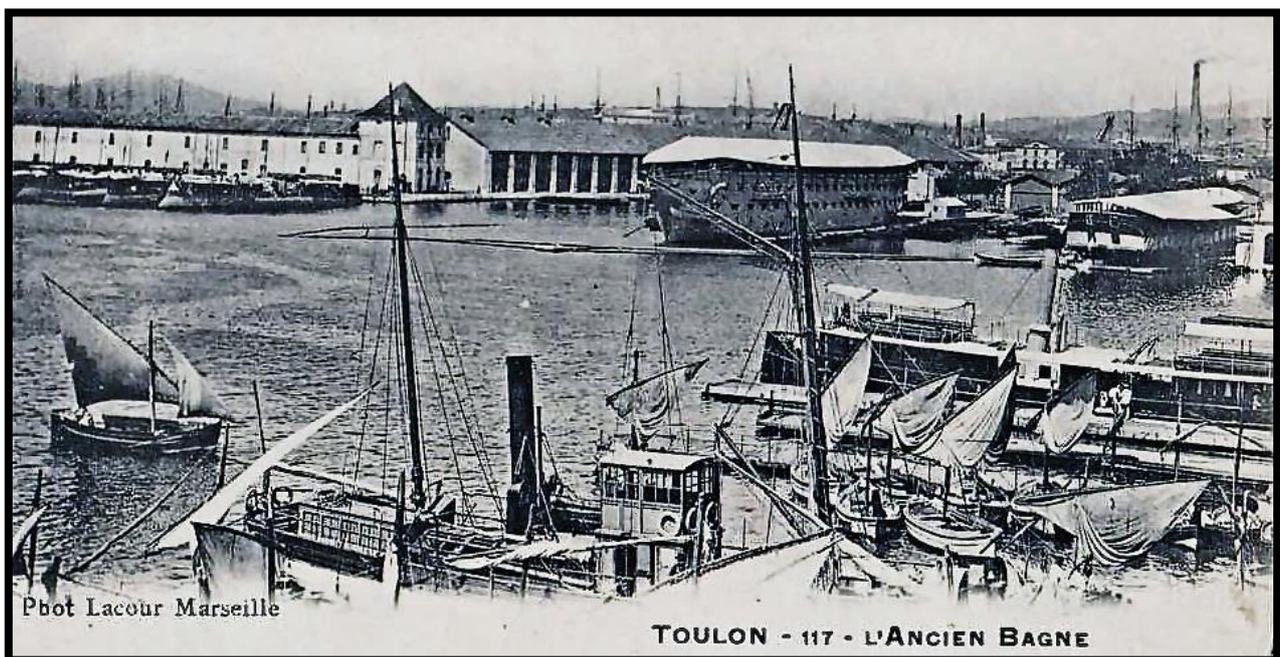
<sup>4</sup> En outre, 905 hommes sont logés soit à Saint-Mandrier, soit hospitalisés.

Le projet d'un bagne à terre, capable de loger tous les condamnés demeure une préoccupation constante des autorités. Au XIX<sup>e</sup> siècle l'effectif des condamnés atteint un volume considérable. Dans le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle on comptait entre 2000 et 2400 forçats à Toulon. Dans les années 1815-1820, la population du bagne avoisine les 4000 hommes et dépasse 4300 hommes entre 1825 et 1830. Par la suite, les chiffres descendent progressivement jusqu'à 2800 hommes en 1835. Lorsque l'agrandissement de l'arsenal vers Castigneau commence à être envisagé, avant 1820, pour faire face à la mécanisation de la flotte et de l'arsenal, le besoin d'un bagne est systématiquement pris en compte dans les études d'aménagement. Le premier projet connu est celui de l'ingénieur Antoine RAUCOURT, en 1821. Polytechnicien et ingénieur des Ponts et chaussées détaché à la Marine, RAUCOURT élabore un projet de docks marqué par la quête de rationalité des ingénieurs du début du siècle. Il y intègre un bagne compact, complété par une caserne de gardes-chiourme et un hôpital. Dans les docks, des ateliers sont prévus pour l'activité des condamnés. Durant les décennies suivantes, les autres projets d'agrandissement de l'arsenal comporteront systématiquement un bagne, prévu pour héberger 5 à 6000 hommes.

Les réflexions en vue d'étendre l'arsenal dans la plaine de Castigneau dureront près de vingt ans. Dans l'intervalle, les autorités locales s'interrogent sur l'intérêt de bâtir un bagne au Mourillon, afin de s'affranchir des incertitudes pesant sur l'agrandissement vers Castigneau. Les projets sont examinés en prenant en considération la possibilité de transformer le futur bagne en caserne pour les troupes. L'opinion publique penche en effet de plus en plus largement vers l'idée d'éloigner de la métropole les condamnés aux travaux forcés. Toute peine mérite châtement, mais si possible loin des yeux de la population.

Dans ces conditions, la suppression attendue des bagnes rend inutile tout projet de construction ou d'amélioration de l'existant. Prise en 1852, la décision de fermeture des bagnes métropolitains découle du choix de "transporter" vers Cayenne et la Nouvelle-Calédonie les condamnés aux travaux forcés. Le bagne de Toulon devra toutefois servir de dépôt de transit vers l'outre-mer. Son fonctionnement se prolongera jusqu'en décembre 1873, date d'embarquement du dernier bagnard de Toulon. Les bagnes flottants n° 3 et n° 2 sont successivement évacués en octobre 1866 et mai 1867. Les locaux du bagne sont progressivement redistribués à mesure de la décrue de ses effectifs. Après la fermeture du bagne, des chaloupes et canots sont stockés dans le rez-de-chaussée de l'ancien hôpital. Les services de la Direction du port prennent possession d'une partie des locaux de la Traverse du Grand rang voisine.

Juste avant la seconde guerre mondiale, la défense littorale, la direction du port et divers organismes d'études de la marine sont installés dans les anciens bâtiments du bagne. Les bombardements alliés n'épargnent pas ces ensembles, dont les décombres sont rasés et déblayés dès la fin des hostilités. Le bagne aura totalement disparu du paysage à la fin de 1945. Seul un vestige de l'enceinte de la darse, édifié par VAUBAN en 1692 et sur lequel s'appuyait le bagne, témoigne encore de son existence qui dura un siècle et demi.



## LES ANCIENNES SALLES DE SPECTACLE DE LA SEYNE-SUR-MER

Rencontre-débat à la Maison du Patrimoine  
11 septembre 2013  
(dans le cadre des Journées du Patrimoine)

par Jean-Claude AUTRAN et Marc QUIVIGER

*La rencontre-débat qui est résumée ici n'est pas une fin en soi sur le sujet. Il ne s'agit que de l'état actuel des informations en notre possession (certainement très incomplètes) sur les anciennes salles de spectacle de La Seyne. Un appel à témoignages a été lancé dans la presse. De nouvelles précisions seront donc publiées par la suite.*

Après 20 ans de tentatives restées vaines, un nouveau projet de cinéma de 9 salles vient d'être lancé (août 2013) dans l'ancien Atelier Mécanique des Forges et Chantiers de la Méditerranée.

A l'exception de quelques films projetés depuis peu salle Apollinaire, il n'y a plus, en effet, de cinéma à La Seyne, seconde ville du Var, depuis plus de 30 ans. Une situation incompréhensible pour des visiteurs venus de petites villes, voire de villages, qui, eux, ont des cinémas qui fonctionnent. Le pire est encore que de nombreux Seynois, récemment installés dans notre ville, ignorent totalement qu'il y a eu autrefois à La Seyne plusieurs cinémas et même plusieurs théâtres !

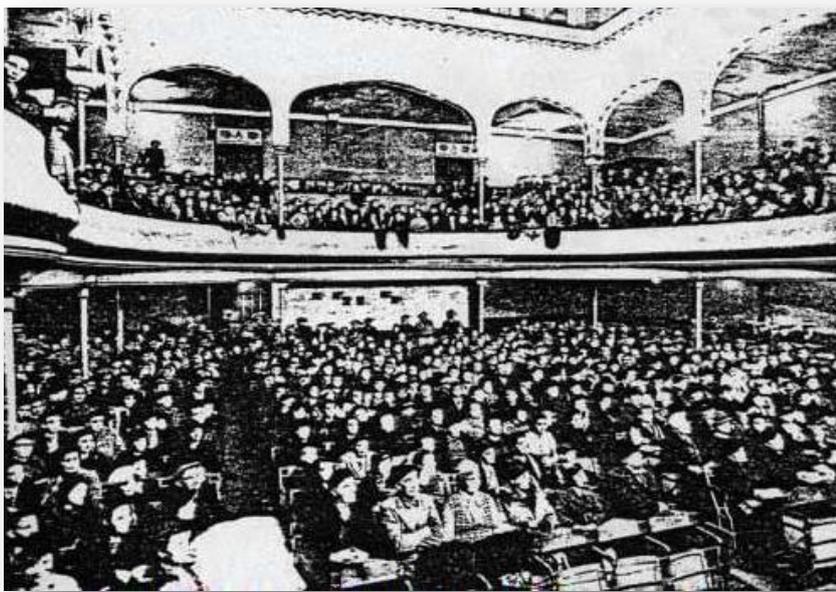




## Les anciens théâtres de La Seyne

### *L'Eden-Théâtre*

Construit en 1891, place de la Lune, par le Seynois Louis ABRAN, l'*Eden Théâtre*, ou *Eden-Concert*, ou *Théâtre de la Lune*, joue un rôle considérable pendant plus d'un demi-siècle dans les domaines artistiques et culturels. C'est un vrai théâtre, avec scène et coulisses, pouvant accueillir des troupes théâtrales. Sa création est sans doute liée au développement touristique de la commune, à partir de la station climatique d'hiver créée par Michel PACHA, à partir de 1880.



Les spectacles, les réunions publiques, les conférences, les concerts s'y multiplient. La population vient applaudir Jean AICARD (poèmes et pièces de théâtre : *Le Père Lebonnard*), la célèbre *Pastorale Maurel*. Les amateurs de bel canto vinrent applaudir les ténors de l'époque, ANSALDI en particulier, des artistes music-hall avec les POLIN, DRANEM, OUVRRARD, MAYOL, les frères FORTUNÉ, ...

Les musiques locales *La Seynoise*, *l'Avenir seynois*, y jouent, y tiennent leurs galas

annuels. On y joue des opérettes (*Les Noces de Jeannette*), des opéras, même (*Faust*). On y célèbre avec ferveur les fêtes franco-russes de 1893 où nos musiques locales y jouèrent les meilleurs morceaux de leur répertoire.

On y danse (des marathons de danse mémorables y ont lieu 1936 et 1937), on y donne des galas divers, des fêtes humanitaires, des spectacles de cirque avec acrobates, jongleurs, tireurs d'élite, des combats de boxe anglaise, etc. La matinée de music-hall du dimanche après-midi est alors sacrée pour de nombreux pères de famille qui s'y retrouvent, sans leur femme et leurs enfants (car nul n'aurait osé contester que le dimanche leur appartenait), après diverses parties de chasse ou de pêche, des concours de boules ou concours de quadrettes, des parties de dominos ou des parties de piquet, des défis au billard ou au jacquet.

Sur la fin de sa carrière, l'*Eden-Théâtre* change de nom. Il devient le *Comœdia*. La nature de ses programmes se met au goût du jour. On y assiste de plus en plus à des spectacles de music-hall. Puis vient le cinéma parlant qui remplaça le cinéma muet ; puis vint le cinéma en couleur avec un premier film, très émouvant : *Fleur de Lotus* (1922).

Dans une certaine période, on y joue aussi des revues à caractère satirique où des artistes locaux s'en prennent aux municipalités qui tardaient à régler des problèmes cruciaux : ceux de l'eau potable dont la Seyne manque alors cruellement et ceux de l'assainissement. Et les sarcasmes des artistes ne manquent pas de rappeler aux spectateurs seynois qu'ils sont les enfants de "La Seyne - Les Tou-pines !".

L'*Eden-Théâtre* apporta donc à la population seynoise de grandes satisfactions par l'extrême diversité des spectacles qu'il lui offrit. Sans doute pourrait-il encore jouer son rôle si le bombardement du 29 avril 1944 ne l'avait pas pulvérisé.

A son emplacement, se trouve aujourd'hui un immeuble de 4 étages avec, au rez-de-chaussée, Office Municipal H.L.M., 17 rue Camille Pelletan.

### *Les Variétés*

A proximité du *Comœdia*, cette autre salle apporte aux Seynois des satisfactions appréciables dans la recherche de leurs loisirs culturels. Ils accourent joyeux pour se divertir bruyamment avec CHARLOT, LAUREL et HARDY et bien d'autres, et aussi pour compléter leur petit bagage littéraire et historique avec les adaptations du cinéma aux œuvres d'Emile ZOLA, Honoré DE BALZAC, Guy DE MAUPASSANT, Victor HUGO, Jules VERNE,...

D'après Toussaint MERLE : "Les *Variétés* attiraient davantage un public populaire et familial. De plus, et surtout, la sortie familiale n'existait pour ainsi dire pas. A part celle du samedi soir. Parents

et enfants, amis et voisins, s'y retrouvaient au cinéma *Kursaal* ou au cinéma *Variétés* ; ils s'y passionnaient pour l'épisode hebdomadaire de *La Porteuse de Pain*, ou des *Deux Orphelines*. La télévision, vous le voyez, n'a rien inventé avec ses feuilletons. Les *Variétés* avaient la préférence de nos familles. Devant, assis sur des chaises dures et grinçantes, nous attendions le début de la séance. Sans location préalable, chaque famille disposait pratiquement d'une place réservée ; l'intrus qui osait

se l'approprier était aussitôt chassé par les premiers arrivés. Derrière, des "fauteuils", un peu plus confortables, où l'on voyait rarement des familles ouvrières parce que le prix était trop élevé. Au-dessus, des galeries, domaine des jeunes gens et des jeunes filles... un domaine que nous n'avons fréquenté que plus tard".



Retrouver l'emplacement exact de cette ancienne de spectacle nous a posé quelques difficultés, les témoignages d'anciens Seynois ne concordant pas sur la question. Pour certains, il se situait quai François Bernard, face au Pont des Chantiers ; pour d'autres, il se situait du côté de la place de la Lune, très près de *Comœdia* (Voir la question posée dans le *Filet du Pêcheur* N° 127). L'explication définitive nous a été fournie par MM. André BLANC et Pierre MALFATTO : l'entrée du cinéma se situait effectivement sur le quai François Bernard (extrémité de l'actuel quai Gabriel Péri, à gauche du Crédit Agricole, vers les actuels N° 49 ou 51). Mais la salle elle-même, avec sa sortie de secours, se situait côté place de la Lune (actuelles place Benoît Frachon et rue Camille Flammarion). D'où l'explication de la divergence de anciens témoignages.

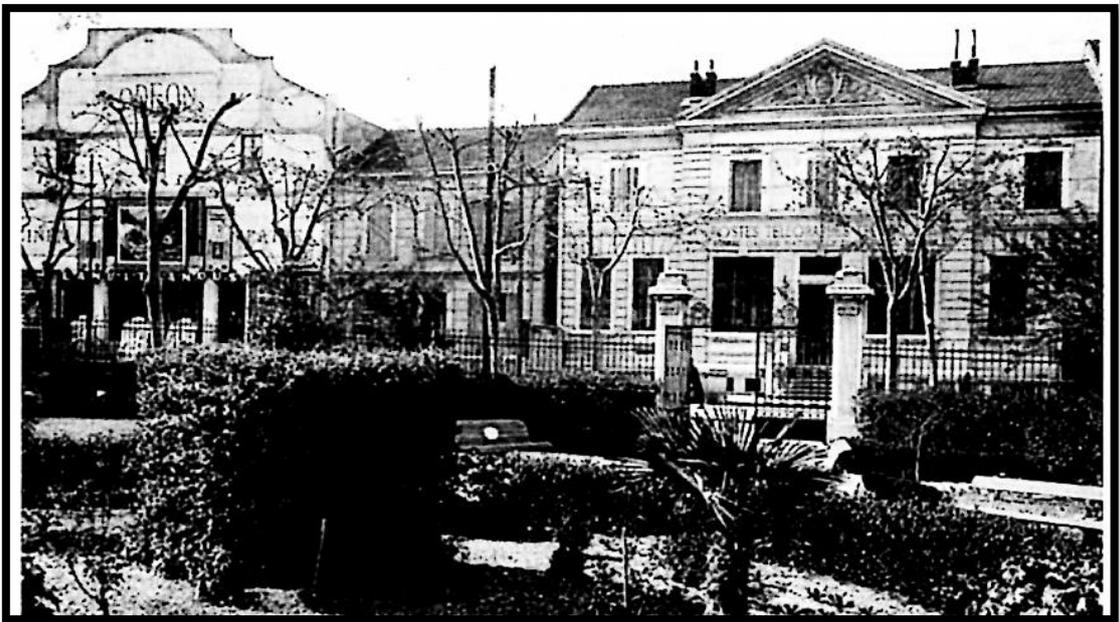
## Les anciens cinémas de La Seyne

Après 1944, seuls deux établissements, des cinémas, subsistent donc :

Le *Rex*, 27 quai Gabriel PERI



L'*Odéon*, 13 avenue GARIBALDI



Le cinéma *Rex* (l'ancien *Kursaal* est devenu *Rex* en 1937) a été créé avant 1920 (date à préciser). L'*Odéon* est de création plus récente (début des années 30 ; date à préciser).

A la différence de *Comœdia* et des *Variétés*, Le *Rex* et l'*Odéon* n'ont pas de scène très vaste, ne sont pas équipés de loges ou de coulisses et ne sont pas adaptés au théâtre. Ils vont alors fonctionner

essentiellement comme cinémas, avec un immense succès. Leurs très grandes salles (800 places pour le *Rex*, 982 pour l'*Odéon* – des tailles courantes pour l'époque) seront souvent comblées. On se souvient de queues interminables et de bousculades pour accéder au guichet de vente des billets, notamment pour les grands succès de l'époque (films de Marcel PAGNOL : *Marius*, *Fanny*, *Manon des Sources*, *Lettres de mon moulin* ; films où FERNANDEL est la vedette,...). Et ceci bien que les nouveaux films n'arrivent souvent à La Seyne qu'après avoir été projetés à Toulon et parfois un à deux ans après leur sortie à Paris. La sortie d'*Honoré de Marseille* en Provence, avant sa sortie à Paris, n'est qu'une exception.

L'ambiance des salles est différente de celle d'aujourd'hui : elles sont bruyantes, on commente le film, on applaudit ou on siffle certaines actualités, les hommes fument... Notre ancien Maire Arthur PAECHT nous racontait ainsi que : "La première fois que je suis allé au cinéma après mon arrivée à La Seyne, je n'ai rien vu (à cause du nuage de fumée) et rien entendu !".

Il faut aussi rappeler que, quelques années auparavant, sous le régime de Vichy, les films sont obligatoirement visés par la censure du cinéma et le préfet est en droit d'en interdire, à tout moment la projection, s'ils risquent de donner lieu à des incidents. Toute manifestation liée à la projection d'un film doit être signalée au préfet par la police et la gendarmerie. Une circulaire prévoit que lors de la projection des actualités, les salles de cinéma doivent demeurer éclairées, afin de mieux déceler la présence d'éventuels perturbateurs...

Vers la fin des années 50, un troisième cinéma est créé à La Seyne, l'*A.B.C.*, au carrefour de l'avenue Gambetta et de la route de Reynier (avenue Louis Mazen). L'été, des films sont aussi parfois projetés dans une quatrième salle, celle du Casino des Sablettes.

Mais, à partir de cette époque, la télévision commence à entrer dans les foyers et, même s'il n'existe au début qu'une seule chaîne noir et blanc qui ne diffuse des programmes que quelques heures par jour, la fréquentation des cinémas commence à diminuer. Le déclin se poursuit inexorablement, jusqu'à ce que nos salles de cinéma ferment, dans les années 80 (date à préciser). Et que toutes les tentatives de relance d'un cinéma à La Seyne échouent l'une après l'autre.

A l'emplacement de l'ancien cinéma *Rex* se trouve aujourd'hui la librairie *Charlemagne*, 27 quai Gabriel Péri (à signaler qu'il existait une sortie latérale de la salle que l'on situe au niveau de l'agence du Crédit Agricole jouxtant, à gauche, la librairie *Charlemagne*). A l'emplacement de l'ancien *Odéon* se trouve aujourd'hui la *Banque Populaire*, 13 avenue Garibaldi (nouvelle numérotation). L'*A.B.C.* est devenu salle Guillaume Apollinaire (avenue du docteur Mazen) en 1977, appartenant à un propriétaire privé, et louée par la Ville pour y permettre la tenue de conférences, de concerts, de spectacles divers.

---

#### Sources historiques :

- Photos de Marc QUIVIGER, Cartes postales anciennes.
- Presse locale : *Le Petit Provençal*, *Le Petit Varois-La Marseillaise*, *République-Var-Matin*.
- Annuaire du Var (1920 à 1960).
- Revue *Etraves* (1967-1978).
- Marius AUTRAN : « Images de la vie seynoise d'antan », tome VII (La vie seynoise quand mon siècle avait 10 ans, Formes anciennes et nouvelles de la culture seynoise).
- Robert BONACCORSI : « Eléments sur l'histoire culturelle de La Seyne », Colloque *Histoire et Patrimoine Seynois* du 6 novembre 2004.
- Robert BONACCORSI : « Quelques pistes et détours pour une histoire de la vie culturelle à La Seyne-sur-Mer », ouvrage des *Amis de La Seyne Ancienne et Moderne* (2013).
- Toussaint Merle : « Souvenirs d'un petit Seynois » (1966).
- Henri LAJOURS : « Ciné-cinéma à La Seyne-sur-Mer (1957) », Colloque *Histoire et Patrimoine Seynois* du 20 novembre 2010.
- Témoignages de MM. André BLANC, Laurent GROSSO, Pierre MALFATTO.

Conférence du 16 septembre 2013,

## PRESENTATION DU NAUTILE ET EXPLORATION DU TITANIC PAR LE ROBIN ET LE NAUTILE

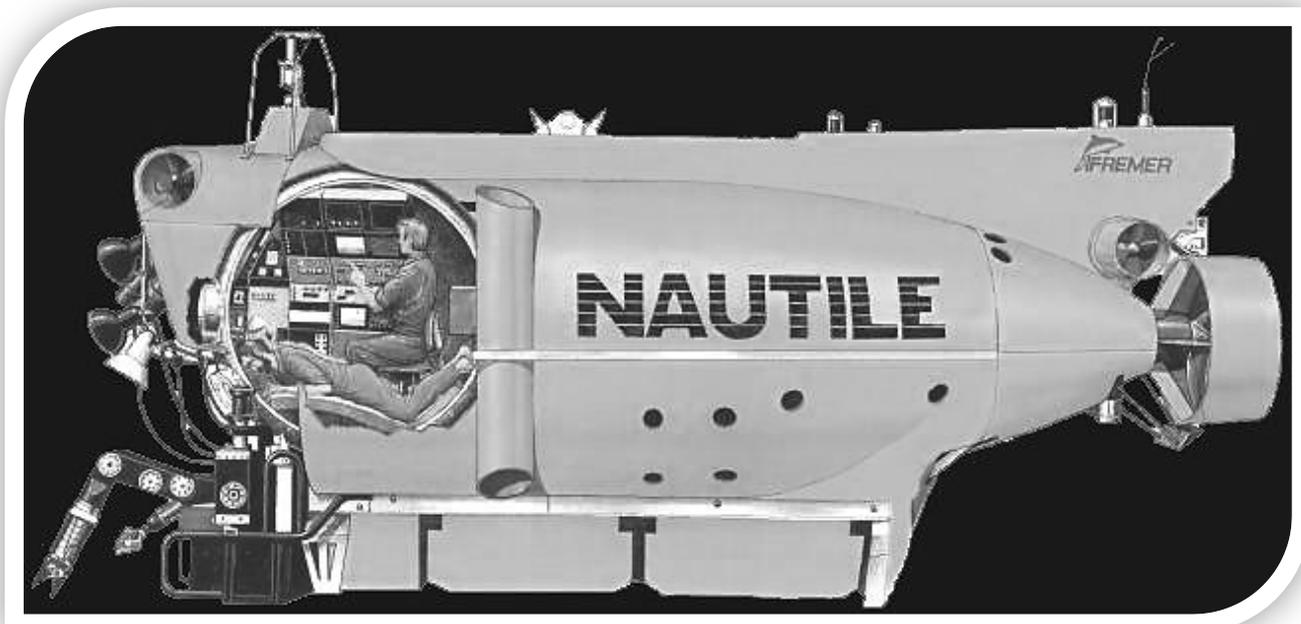
par M. Guy SCIARRONE.

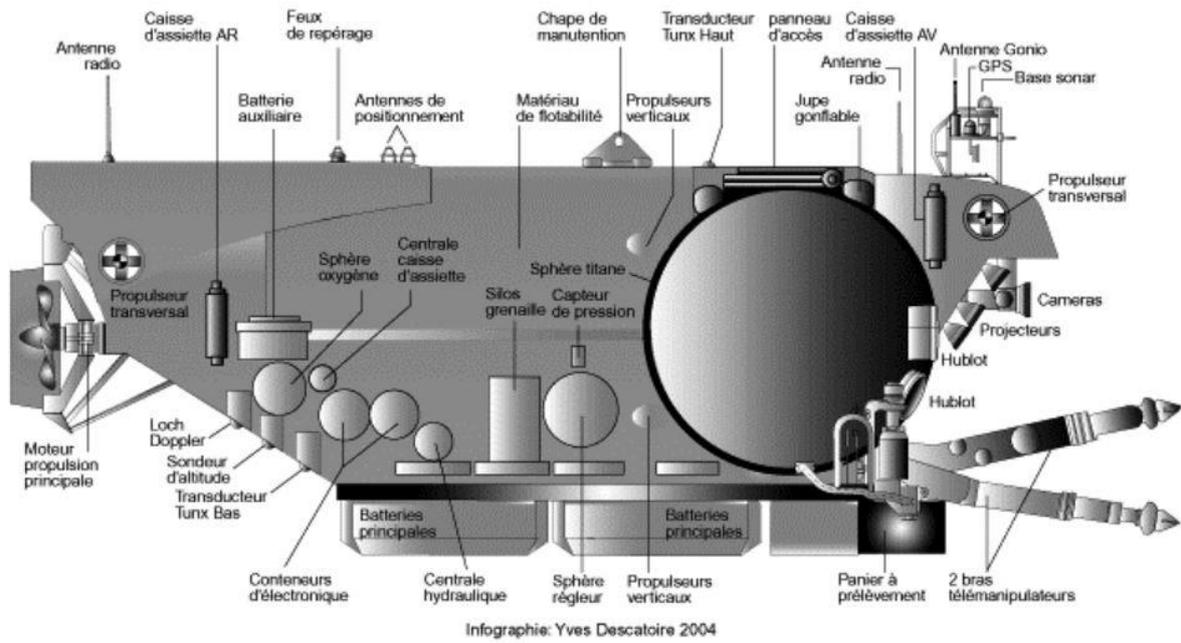


Pour notre première conférence du cycle 2013-2014, nous avons eu le plaisir d'accueillir Guy SCIARRONE, retraité d'Ifremer-Genavir qui nous a présenté avec passion deux documentaires.

### Présentation du *Nautilus*

- Présentation du *Nautilus*, de ses équipements et de sa mise en œuvre à la mer.
- Documents vidéo "essais en piscine", puis "essais en mer et mise en œuvre par le *Nadir*, le navire support".



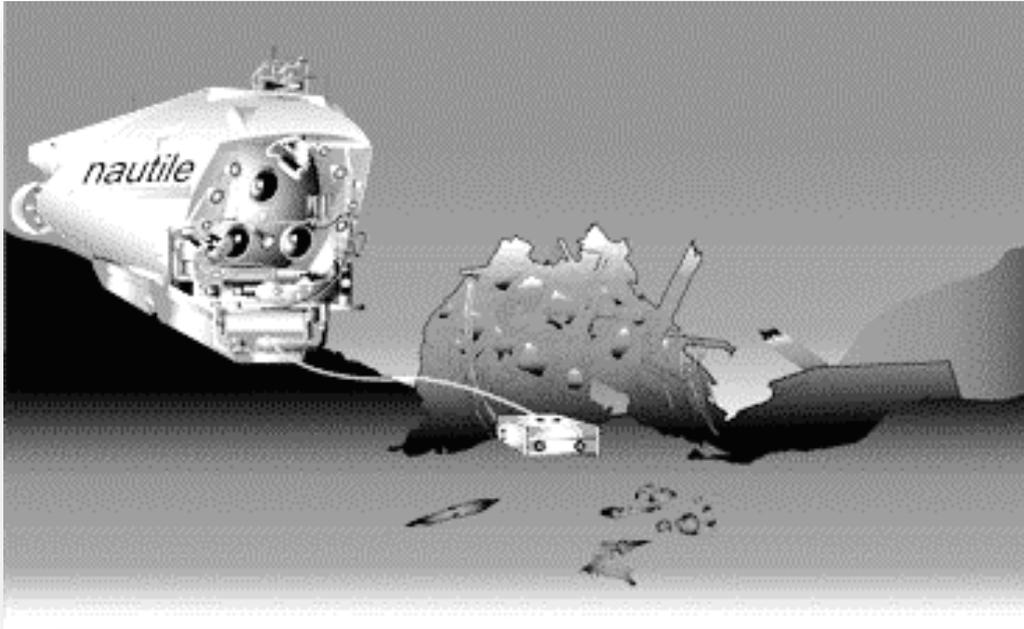


IFREMER, à La Seyne-sur-Mer

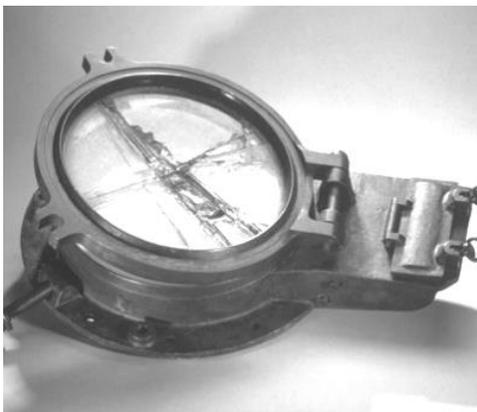


## L'épave du *Titanic*

Le *Nautille* avec son robot le *Robin* en intervention sur l'épave du *Titanic* (Campagne de 1993).



Exploration de l'épave, collecte d'objets éparpillés sur le fond.

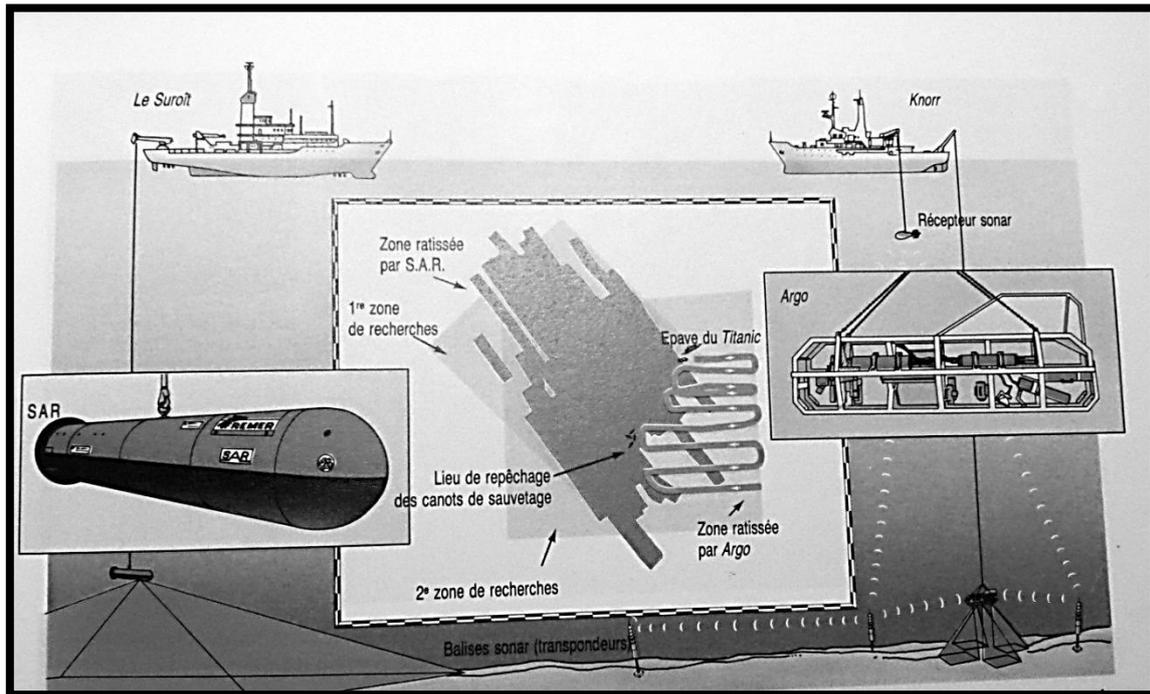




Elingage de grosses pièces, moyens utilisés et récupération par le bateau support le *Nadir*.



## Les campagnes *Titanic*



**1985** : Recherche et découverte de l'épave (Collaboration IFREMER et W.H.O.I.).

W.H.O.I. : Institut Océanographique de Woods Hole (U.S.A.).

Responsable côté français, Jean-Louis MICHEL.

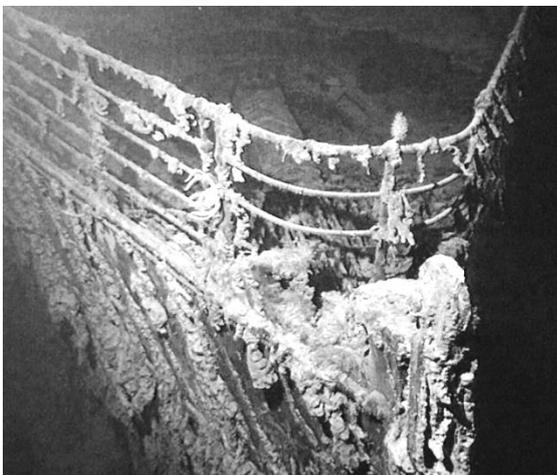
Responsable côté américain Robert D. BALLARD.

**Première partie, moyens Français** (Navire support le *Suroît*, Engin à câble S.A.R (Sonar acoustique remorqué).

**Deuxième partie, moyens Américains** (Navire support le *Knorr*, Engin à câble "ARGO", sorte de traineau avec des caméras vidéo, engin à câble "ANGUS", sorte de traineau équipé d'appareils photos).

Le 1<sup>er</sup> septembre vers 2 heures du matin, Jean-Louis MICHEL responsable de l'équipe de nuit voit sur les écrans de contrôle de la vidéo de l'*Argo* une forme cylindrique énorme : c'est l'une des chaudières du *Titanic* (20 tonnes et 5 mètres de haut).

L'épave du *Titanic* était enfin localisée, il suffisait maintenant de faire le plus de vidéos et photos possible.



1986 (Juillet) : Expédition américaine.  
Navire support l'*Atlantis II*.  
Engin sous-marin habité l'*Alvin* et son robot *Jason Junior*, dit "J.J."

**Ensuite enchaînement des expéditions avec les moyens IFREMER.**

(Affrètements pour des investisseurs Américains).  
Navire support le *Nadir*. Engin sous-marin habité le *Nautile* & son robot le "*Robin*".

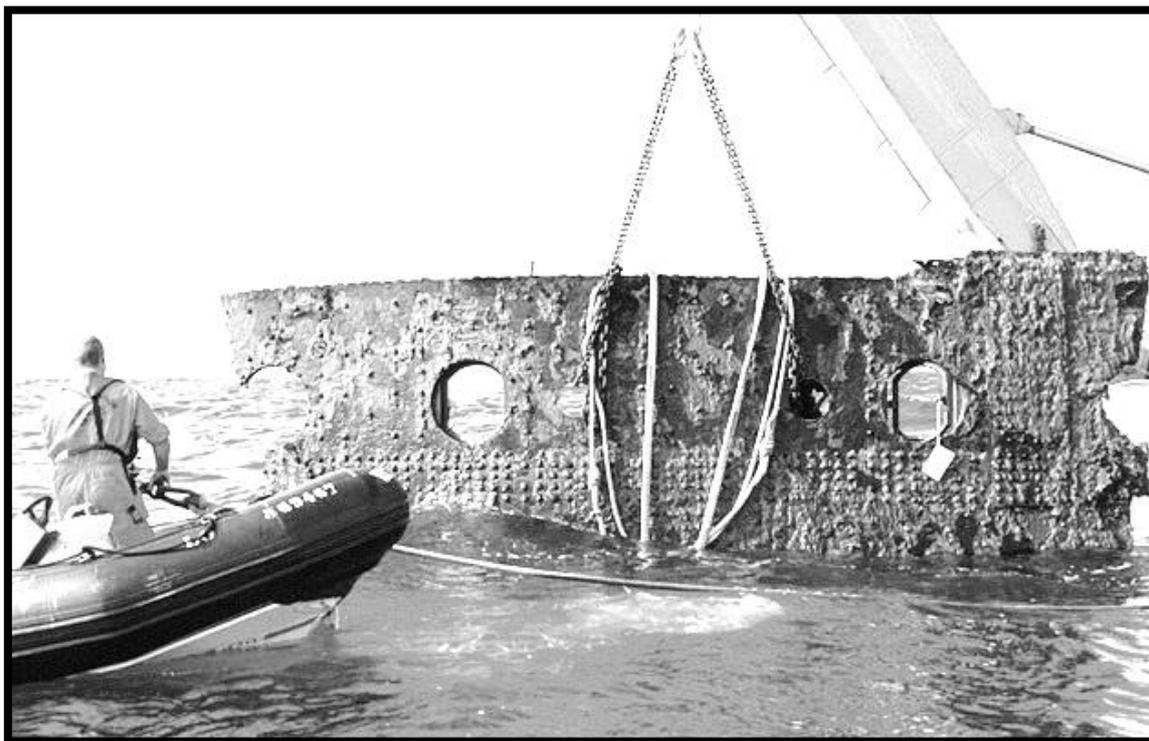
1987 : *Le parlement Américain vote une loi faisant du Titanic un Mémorial International*.  
32 plongées, reconnaissance de l'épave et cartographie de la zone de débris.

1993 : 15 plongées. Le montage vidéo présenté est réalisé avec les images de cette campagne.  
Exploration de l'épave et prélèvement : le but principal de cette mission était d'explorer avec le *Robin* toutes les parties inaccessibles par le *Nautile*. (Cales, grand escalier, cabines, salons, etc.)

1994 : 18 plongées  
Exploration de l'épave, collecte d'objets. Repérage, mesures et évaluation d'une partie de la coque (18 tonnes environ). Le but est de prévoir sa remontée lors de la prochaine mission. Cette "Big pièce" sera exposée avec les autres pièces dans le musée "vitrine" du naufrage du *Titanic*.

1996 : 28 plongées  
Préparation et remontée en surface de la "Big pièce". Malheureusement lors de la récupération le mauvais temps se lève, les lignes de hissage se brisent et la "Big pièce" retourne au fond.

1998 : 21 plongées  
Missions principales, vidéos HD et transmission par fibre optique vers la surface. Le but est de diffuser vers les U.S.A. des vidéos en direct. La "Big pièce" est remontée.



## COURRIER DES LECTEURS

### Théâtre des Variétés

A la question relative à l'emplacement exact de l'ancien théâtre des Variétés, trois personnes ont répondu : MM. André BLANC, Laurent GROSSO, Pierre MALFATTO. Les précisions qu'ils nous ont données ont été intégrées au résumé de la rencontre-débat du 11 septembre 2013 sur les anciennes salles de spectacle de La Seyne (dans ce numéro du *Filet du Pêcheur*).

### Famille PÉRI

Question de Mme Marie DAVIN sur la famille PÉRI : Une sœur de notre ancien Maire Saturnin FABRE, Françoise FABRE, née à Toulon en 1843, avait épousé en 1861 Joseph PÉRI, né en 1845 à Ajaccio, fils de Jérôme PÉRI et de Jeanne CAMPANA. *Mme DAVIN nous demande s'il n'y aurait pas une parenté* avec l'ancien député de Seine-et-Oise, Gabriel PÉRI (né aussi à Toulon, à côté du n° 65 cours Lafayette, en 1902), qui fut arrêté comme résistant par la police française et fusillé comme otage par les Allemands à la forteresse du Mont-Valérien le 15 décembre 1941.

D'après nos recherches généalogiques, Gabriel PÉRI était le fils d'Albert PÉRI (né en 1876 à Toulon) et de Madeleine FUNEL. Albert PÉRI était lui-même le fils d'un Joseph PÉRI (homonyme du précédent), qui était né en 1844 à Ajaccio, et de Marie MARTÉ. Ce dernier Joseph PÉRI était le fils de Hilaire PÉRI, né en 1803 et de Marie BARBAZZA.

- Il ne semble donc pas y avoir de proche parenté entre ces deux branches PÉRI. Peut-être en trouverait-on une en remontant au XVIII<sup>e</sup> siècle.

### Saturnin FABRE

Autre question de Mme DAVIN, toujours sur la conférence "Saturnin FABRE". Elle a noté que Jules FABRE, le père de Saturnin FABRE (l'acteur), négociant en boissons, s'était momentanément associé à "l'industriel PICON". Mme DAVIN nous a adressé une biographie de Gaétan PICON, le célèbre fondateur de la marque qui porte son nom, en demandant s'il s'agissait bien de la même personne. Nos recherches ne le confirment pas car Gaétan PICON, né en 1809, est mort en 1882. Or, d'après la biographie de Saturnin FABRE, l'association avec PICON daterait de 1890 et se serait terminée par un procès vers 1895. Ce ne pouvait donc pas être avec le célèbre Gaétan PICON, mais peut-être avec son fils Honoré PICON, qui fut également négociant, ou avec l'un de ses neveux ?

### Rue du 4 Septembre

Mme DAVIN remarque par ailleurs que l'appellation boulevard du 4 Septembre "*est trop brève et pas explicite pour qui que ce soit (...). Actuellement, qui connaît la raison de cette date "4 septembre" ? Personne, ou alors les historiens qui étudient, souvent avec passion, l'Histoire avec un grand H. Pourriez-vous intervenir auprès des services concernés pour faire ajouter l'année "1870" et "avènement de la III<sup>e</sup> République" ?*

- Nous avons fait suivre cette suggestion auprès de la responsable de la Commission d'adressage des rues de La Seyne, avec copie à M. le Maire.

*Nous remercions Mme DAVIN de l'intérêt qu'elle porte à nos conférences, au Filet du Pêcheur, à l'histoire de La Seyne et aux Seynois. Nous vous invitons tous à suivre son exemple. (La Rédaction).*

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2013

Elle se tiendra le 7 novembre 2013, et un appel à candidature est lancé pour compléter le Conseil d'Administration...

Chaque candidat, membre actif, doit être à jour de sa cotisation. La candidature, accompagnée d'une lettre de motivation sera examinée par le C.A. et, si retenue, soumise au vote des adhérents au cours de l'Assemblée Générale.

La secrétaire,  
Mme Marie-Claude ARGOLAS

## LE COIN DES GOURMETS

Magdeleine BLANC



### Salade landaise

250 g de gésiers confits, magret séché, 1 salade frisée, 3 cuillerées à soupe d'huile d'arachide, 2 cuillerées à soupe de vinaigre de framboise, quelques brins de ciboulette, 2 cuillerées à soupe de pignons de pin, sel et poivre.



Dégraissier les gésiers et les couper en 2 ou 3 morceaux. Disposer dans un grand saladier la salade lavée et égouttée.

Mélanger le vinaigre et l'huile, saler et poivrer. Incorporer la ciboulette lavée dans cette vinaigrette et verser le tout sur la salade. Mélanger.

Griller les pignons 2 à 3 minutes dans une poêle à feu doux.

Réchauffer les gésiers et le magret dans la graisse, les égoutter et les verser sur la salade.

Mélanger après avoir parsemé de pignons. Servir immédiatement.

### Flan aux brugnons

20 g de beurre (*pour graisser le plat*), 130 g de sucre en poudre (*ajouter 20 g pour le saupoudrage du plat*), 6 brugnons, 3 œufs, 50 g de farine tamisée, sel, 20 cl de lait, 10 cl de crème liquide et 1 cuillère à soupe de sucre-glace.

Préchauffer le four à 180° (thermostat 6).

Beurrer et saupoudrer de sucre le plat à gratin.

Peler et dénoyauter les brugnons, les couper en 6 quartiers et les disposer dans le plat.

Fouetter les œufs et le reste du sucre jusqu'à blanchiment.

Incorporer la farine et une pincée de sel.

Délayer avec le lait et la crème.

Verser sur les brugnons.

Faire cuire 35 minutes ou plus.

Saupoudrer de sucre-glace.



*Peut se réaliser aussi avec des mirabelles ou des quetshes.*

# DETENTE

André BLANC

## MOTS CROISES 128

**Horizontalement** – **I** Remplit scrupuleusement ses obligations. – **II** Eteint les chandelles. Choix. – **III** Ecrivain français, auteur de *Mort où est ta victoire?* Montagnes. – **IV** Inventées. Centre de ripailles. Troupe honteuse. – **V** Conjonction. Produit éliminé par le corps. – **VI** Proctactinium (*Symbole*). Pronom personnel. Erbium. – **VII** Infamie. Plat chinois. – **VIII** Ornait la tête des papes. Article étranger. Passionné. – **IX** Eruption cutanée. Tissu. – **X** Marque le lieu. Monnaie romaine. Parcours. – **XI** Moqueries. Erbium. – **XII** Article indéfini. Evoque la pureté du lis. Thulium. – **XIII** Crochet. Feuillet mobile.

**Verticalement** – **1** Espèce de singe. – **2** Hémorragie dans l'oreille. Avec les autres. – **3** Pièce d'eau. Engourdissement. – **4** Située. Arme marine. – **5** Centième du gramme. Connu. ...*Sur-Seine*, arrondissement de Melun. Voyelles. – **6** A rapport avec l'audiovisuel. Souverain. Dans l'arène. – **7** Concurrente du pétrole. Ile de l'Atlantique. – **8** Habillé. Point dans la mer. Bruit. – **9** Hurla. Voyelles. Mesure du champ magnétique. – **10** A eu sa ruée. Syndicat français (*initiales*). Infinitif. – **11** Belles saisons. Fruit. – **12** Ancienne Russie. Ville d'Allemagne sur la Géra. – **13** Nombres. Emus. Abréviation de maître.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
I													
II													
III													
IV													
V													
VI													
VII													
VIII													
IX													
X													
XI													
XII													
XIII													

## REPONSE AUX MOTS CROISES DU N° 127

### SUDOKU -

Facile

	7		3		6		9	1
6	1							
		4		9	2		8	6
7				9	5			
	8			1		6	3	
4	5			7	3		2	
	9	5	2	6				8
	2	6		8	7		4	
							6	5

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
I	K	I	L	O	M	E	T	R	I	Q	U	E	S
II	I		E		A	L	E		S		S	U	T
III	T	R	A	B	O	U	L	E	S		E	T	A
IV	C	E		A		E	S		U	R		E	S
V	H	E	S	S	E			F		N	A	S	E
VI	E		A	S	T	U	C	E	S		N		S
VII	N		V	O	I	L	U	R	E	S		C	
VIII	E	C	O	N	O	M	I	S	T	E		O	M
IX	T	R	I		L		T			R	A	R	E
X	T	A	R	T	E		E	N	T	E			N
XI	E	M		U				O	R	I	E	N	T
XII		E		B	O	N	I	M	E	N	T		
XIII	H	E	L	E	N	E		E	S	S	A	I	S

## LE CARNET

### *Nos Félicitations.*

Sarah LEON, petite fille de notre très fidèle adhérente, Mme Henriette LEON, a été reçue au baccalauréat littéraire avec la mention très bien et les félicitations du jury.

M. Marc VUILLEMOT, Maire de La Seyne a décerné, le 23 septembre 2013, la médaille d'honneur de la ville à M. Raymond GAY, ancien Président de ACTE, ancien directeur des services techniques municipaux, ancien Président de l'Offisme de Tourisme, ancien Président de l'U.S. seynoise de rugby. Nous renouvelons notre reconnaissance et nos remerciements à M. Raymond Gay, car plusieurs conférences, organisées par nos deux associations, ont eu lieu à la Maison du Tourisme des Sablettes. C'est M. Jo DECHIFFRE qui a été élu Président de ACTE. Nous le félicitons.

### *Nos peines.*

M. André LE BESCOND né en 1918 dont les obsèques ont eu lieu le 17 septembre 2013 en l'église Notre-Dame-de-Bon-Voyage à La Seyne. Il a été l'un des fondateurs de notre Association en 1949.

M. Marcel GAULT, décédé le 14 juillet 2013 dont les obsèques ont eu lieu le 19 juillet à Boynes (45). L'imprimerie centrale dirigée par M. Marcel GAULT, puis par son fils M. Alain GAULT, membre de notre Société, a travaillé pour nous pendant de longues années.

M. Maurice OUSTRIERES, journaliste, Résistant 1939-1945, survenu, dans sa 90<sup>e</sup> année. Ses obsèques ont eu lieu le 24 juin 2013.

La maman de Mme Charlotte PAOLI, décédée le 14 septembre en Haute-Savoie.

*Nous renouvelons nos condoléances aux familles éprouvées. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser de certains oublis, si tel était le cas, les nouvelles ne nous arrivant pas quelquefois.*

## ERRATUM

Nous vous prions de nous excuser pour les petites "coquilles" du n°127. Entre autres, dans le texte de la sortie, page 11, il manque la fin de la phrase du dernier paragraphe :

Charles GIDE, dirigeant historique du mouvement coopératif français, théoricien de l'économie sociale, fondateur de l'Ecole de Nîmes et Professeur au Collège de France, est né à Uzès en 1847. Son neveu, André GIDE, Prix Nobel de la littérature en 1947, fréquenta régulièrement Uzès lors de ses vacances estivales. (cf. "*Si le Grain ne Meurt*").

## BULLETIN D'ADHESION ET D'ABONNEMENT

Adhésion à la Société des Amis de la Seyne, sans abonnement au Bulletin :	8 €
Abonnement au Bulletin, " <i>Le Filet du pêcheur</i> ":	12 €
Adhésion avec abonnement au Bulletin, membre actif de la Société :	20 €

Montant à verser :

- Soit de préférence par chèque à l'ordre de : "***Les Amis de La Seyne Ancienne et Moderne***".
- Soit au C.C.P. 115451E Marseille.
- Soit en espèces, lors des réunions ou conférences.

Le chèque accompagné du bulletin d'adhésion est à adresser à :

**Madame Germaine LE BAS "*Clos des Villas*", 526 faubourg Montmélian. 73000 CHAMBERY**

(à découper, ou à recopier de préférence)

NOM.....Prénoms.....
Adresse.....
Tél.....Adresse électronique.....

***N.B. L'adhésion couvre la période du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2013.***



*Les Variétés rénovées (années 30)*



*Le Rex (années 60)*



*L'ABC, devenu l'actuelle salle Apollinaire*